



## Ma belle mère n'a.jamais ouvert la succession

-----  
Par Petroushka

Bonjour,

Mon père est décédé d'un cancer en 2015 et s'était remarié avec une femme quelques années auparavant. Quelques mois avant le décès de mon père lui et sa nouvelle femme ont acheté une maison dont ils étaient les pleins propriétaires et elle est maintenant usufruitière du bien. A sa mort j'ai payé les frais d'ouverture du testament. Je devais recevoir de la part du notaire de ma belle-mère tous les documents concernant la succession une fois que cette dernière aurait payé l'ouverture de la succession

Je ne suis pas en bon termes avec elle et vivons l'une et l'autre d'un bout à l'autre de la méditerranée.

Ne recevant jamais de nouvelles j'ai contacté plusieurs notaires qui m'ont informé que la dame en question était venue se renseigner chez eux mais n'était jamais revenue. Me précisant au passage qu'aucun frais n'était à prévoir pour moi et que l'ouverture de la succession devait être faite par elle seule.

J'ai appris plus tard qu'elle avait mis la maison en vente dans une agence car l'agente immobilière n'arrêtait pas de me téléphoner pour que je donne mon accord pour vendre la maison. Alors que la succession la succession n'a pas été faite et que les droits de succession n'avaient pas été ouverts. L'agence a donc annulé le dossier puisque dans l'illegalité

Aujourd'hui elle me harcèle de message pour vendre la maison car elle doit sûrement être endettée et n'arrive pas à rembourser le crédit.

J'aimerais clairement savoir quels recours ai-je pour la forcer à ouvrir la succession de mon père ? A quel organisme puis je me référer ? Puis je éventuellement porter plainte ?

-----  
Par Petroushka

Je précise également qu'elle refuse de m'envoyer tout document concernant le bien en question, je n'ai en ma possession que des photos de l'acte de vente de la maison et le testament de mon père, puisque c'est moi qui l'ai ouvert, où il précise que ma belle mère est désignée comme usufruitière du logement.

Je reçois des messages d'elle environ tous les 6 mois, elle tente de me faire peur avec le prix mirobolant qu'il reste à payer sur la maison (je précise que puisque cancéreux mon père n'a pas eu droit à une assurance lors de la vente) car elle sait que je m'y connais pas bien, et me laisse entendre que je suis également redevable de ce prêt, elle me propose donc de vendre le bien, afin de régler ses propres dettes.

Je ne cesse de lui demander où en est la succession, et elle ne cesse de me dire que je serai contacté par quelque notaire. Ce qui n'arrive jamais.

Je ne suis pas contre vendre le logement, mais pour ça il faudrait déjà que la succession soit faite.